

FICHE PROJET
PROGRAMMATION

**Comité de programmation du 13 octobre 2016,
Programme Leader
CP n° 04-2016
Mende**

Intitulé du projet : Aménagement d'un sentier culturel à Altier

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes de Villefort

Coordonnées :

38 avenue des Cévennes – 48 800 VILLEFORT
Tel. 04 66 46 80 67
Mail. ccv@villefort-cevennes.com

Partenaires projet :

Association « Sculptures en liberté »

Ce projet s'inscrit dans le fiche action n° 3

« Soutenir les initiatives locales favorisant un cadre de vie de qualité et durable »

Et dans l'objectif opérationnel

« Former et sensibiliser la population du territoire à son environnement naturel, paysager et patrimonial pour protéger et valoriser notre capital nature »

Et dans les types d'opérations

« Aménager et équiper des sites pour les activités de pleine nature (par exemple sentier) »

Description du projet :

Objectifs :

- Contribuer au développement touristique du territoire à travers la découverte du patrimoine local, l'architecture typique des villages Cévenols, du patrimoine historique ainsi que l'activité rurale

Contenu de l'action :

La Communauté de communes de Villefort souhaite aménager un sentier culturel sur la commune d'Altier. Ce sentier long de 3 kilomètres proposera :

- **Des panneaux d'informations** sur le petit patrimoine d'Altier et son historique ainsi qu'un panneau d'accueil présentant le sentier
- *Des sculptures contemporaines* (projet porté par l'association « Sculptures en liberté »)

Le projet est composé de deux parties :

- **Communication** : réalisation d'un dépliant afin de valoriser le sentier
- **Aménagement du sentier** : réalisation de pupitres pour présenter le petit patrimoine d'Altier (histoire d'Altier, la reinette d'Altier et ses vergers, le château de Grand Altier, les 3 crois, l'église d'Altier, les ruchers troncs) et, d'un panneau d'information présentant le sentier

Le sentier sera composé d'un fil conducteur mis en scène autour du personnage d'Azalais d'Altier (trobairitz ayant vécu au XIII^{ème} siècle et issue de la très ancienne famille d'Altier).

Résultats attendus :

Ce projet vise à contribuer au développement touristique du territoire à travers :

- La découverte patrimoniale locale
- L'architecture typique des villages cévenols
- Le patrimoine historique
- L'activité rurale vivante

Lieu d'implantation :

Altier, Grand Altier.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT en €	Co-financement	Montant en €	Taux
Dépliants	1 700.00€	Autofinancement appelant du FEADER	1 302.22€	16%
Impression des dépliants	684.00€	FEADER-Leader	5 208.88€	64%
Panneau d'information	1 263.47€	Autofinancement	1 627.77€	20%
Pupitres	4 491.40€			
Total	8 138.87€	Total	8 138.87€	100 %

Remarques du comité technique du 22 mars 2016 :

Ce projet a été présenté au comité technique du 22 mars 2016.

Le comité a fait les remarques suivantes :

- **Les partenariats** : La commune d'Altier n'a pas signé la charte du Parc National des Cévennes. Le parc peut intervenir en appui sur le projet en proposant son appui technique. L'intégration de la commune au sein du parc peut à terme lui permettre d'intégrer le schéma d'interprétation du parc ;
- **La communication** : Le comité précise que le porteur de projet doit dans ses outils de communication faire le lien entre les panneaux d'informations qui seront diffusés et les sculptures qui seront mise en place le long du sentier ;
- **Le lien avec l'association « Sculpture en liberté »** : Le projet de la Communauté de commune de Villefort a un lien fort avec le projet que porte l'association « Sculptures en liberté ». Deux projets se situant au même endroit et avec une finalité commune.

Notation du comité technique :

Le comité technique note le projet à hauteur de **16.3/20**.

Avis du comité technique :

Le projet est **à retravailler**, le comité technique insiste pour dire que le projet de l'association et celui de la Communauté de communes de Villefort sur l'aménagement du sentier d'Altier, ne devraient en former qu'un seul. Ces projets ne peuvent pas fonctionner seuls. Celui de la Communauté de communes apporte la communication et la promotion et celui de l'association, l'attractivité. Ces deux projets ensemble forme un tout qui a un sens. L'objectif du Leader et du GAL est d'harmoniser et de travailler ensemble avec des partenaires pour obtenir un projet global. L'animatrice en charge du suivi des dossiers va prendre contact avec la Communauté de communes de Villefort afin de faire part de cette proposition. Le budget énoncé demande à être développé.

L'avis du comité technique est **favorable** à condition que les deux projets soient mis en place. Il précise aussi que cette entrée culturelle pourrait constituer pour la Communauté de communes un vrai projet de territoire.

Évolution du projet suite à la pré-instruction de la région et aux remarques du comité technique :

- **Le lien entre la communication de la Communauté de communes pour le sentier et les sculptures contemporaines :** la Communauté de communes de Villefort et l'association « Sculptures en liberté » travaillent ensemble à la réalisation du dépliant afin que l'aspect patrimonial et l'aspect sculptural soient tous deux valorisés ;
- **La réunion de concertation du 23 mai 2016 :** Une réunion de concertation a eu lieu le 23 mai 2016 afin d'échanger sur les points suivants :
 - o La présence de deux projets étroitement liés (aménagement du sentier d'Altier porté par la Communauté de communes de Villefort et, attrait artistique du sentier d'Altier porté par l'association « Sculptures en liberté »)
 - o La difficulté pour l'association « Sculptures en liberté » à trouver des cofinancements publics pour faire appel au FEADER

La Communauté de communes de Villefort a pu préciser que l'association « Sculptures en Liberté » porte un projet artistique et que cette association est présidée également par un artiste. Il est donc cohérent et important que l'association garde le portage artistique du projet.

La Communauté de communes n'a pas pris la compétence culture et ne peut donc pas porter le projet artistique.

Un troisième élément dans ce choix est que, l'intercommunalité ne souhaite pas intervenir sur le fonctionnement de l'association.

La Communauté de communes de Villefort ainsi que la commune d'Altier précise qu'il s'agit d'un projet intéressant et important tant au niveau économique que culturel pour le territoire, ce qui permettra de le rendre attractif. Cela pourra apporter au territoire une image attrayante et contribuera ainsi à l'accueil d'une nouvelle population. Voyant l'association « Sculptures en liberté » avoir des difficultés dans la recherche de cofinancement public afin de faire appel au Leader, la Communauté de communes de Villefort et la commune d'Altier ont choisi à l'issue de cette réunion de se positionner comme cofinancier du projet.

- Annexe 1 : Grille de sélection

Grille d'analyse et de sélection des projets présentés sur le LEADER - Fiche action 3

"Aménagement d'un sentier culturel à Altier"

Note augmentée

Note inchangée

Note diminuée

Commentaire modifié

Respect des indicateurs (0 ou 10)

Indicateurs de la fiche action		Notation		Remarques
Nombre d'équipement culturel, sportif ou de loisirs créés, aménagés ou étudiés : 6	Le montant du projet permet d'atteindre les objectifs de la fiche action (indicateurs) le montant du projet ne permet pas d'atteindre les objectifs de la fiche action (0), le montant du projet permet d'atteindre les objectifs de la fiche action (10)	10	/ 10	Ce projet concerne l'indicateur "Nombre d'équipements culturels, sportifs, de loisirs, créés, aménagés, étudiés" avec pour cible à atteindre, le soutien de 6 projets. Le montant Leader sollicité par le PP est de 5 208,88€, ce montant permet d'atteindre la cible souhaitée. C'est à dire soutenir 6 projets (moyenne de 13 000€/projet)
Coef.8	Total	80	/ 80	
TOTAL respect des indicateurs		20	/ 20	

Qualité du projet

Périmètre / échelle / objectif (0 / 5 ou 10)		Notation		Remarques
	Le projet rayonne sur le périmètre d'une commune (0), le projet rayonne sur le périmètre d'au moins 3 communes (5), le projet est porté à l'échelle du périmètre d'un EPCI du territoire ou d'une commune nouvelle (10)	10	/ 10	Un projet qui rayonnement à l'échelle de la commune d'Altier, à l'échelle de la CC de Villefort, mais aussi à une échelle plus large d'un point de vue touristique. Projet porté par un EPCI
Coef.0,40	Total	4	/ 4	

Principes de priorité		Critère de priorité (0 / 5 ou 10)		Notation		Remarques
Valorisation des ressources locales	<i>Le projet :</i>					
	S'appuie sur les ressources locales (par exemples filières pierre/bois, clause sociale, autres) le projet ne fait pas référence aux ressources locales (0), le projet fait référence à au moins 1 ressource locale (5), le projet a pour objet la valorisation de plusieurs ressources locales (10)		0	/ 10		
	Relève d'une certaine forme de mutualisation (de ressources, de compétences, autres) le projet ne fait pas référence à la mutualisation (0), le projet fait référence à 1 mutualisation (5), le projet fait référence à 2 ou plusieurs mutualisation (10)		5	/ 10		Mutualisation avec l'association "Sculptures en liberté" pour la réalisation des dépliantes
Valorise le patrimoine et les savoirs faire locaux (par exemple : technique traditionnelle, restauration d'un petit patrimoine bâti, autres) le projet ne valorise aucun patrimoine et savoir-faire local (0), le projet valorise 1 patrimoine ou savoir-faire local (5), le projet valorise au moins 2 ou plusieurs patrimoines ou savoir-faire locaux (10)		10	/ 10		Valorisation du patrimoine paysager et patrimonial autour du personnage d'Azalais d'Altier	
Coef.0,20	Total		3	/ 6		
Dimensions environnementales du projet	<i>Le projet prend en compte les problématiques environnementales suivantes :</i>					
	La prise en compte des ressources en eau et des énergies le projet ne fait pas référence à la problématique d'économies en eau et en énergie (0), le projet fait référence à la problématique des économies en eau et en énergie (5), le projet comporte un poste de dépense spécifique aux économies en eau et en énergies (10)		0	/ 10		Non concerné

	Le respect de l'environnement (cf. charte d'engagement éco événement) le projet ne fait pas référence à cette charte (0), le projet s'engage sur au moins à 5 critères de la charte (5), le projet s'engage sur plus de 5 critères de la charte (10)	0	/ 10	Non concerné
Coef.0,20	Total	0	/ 4	
Dimensions partenariales du projet	<i>Le caractère partenarial du projet se manifeste par :</i>			
	La mobilisation de divers partenaires le projet ne mobilise aucun partenaire externe au porteur de projet (0), le projet mobilise au minimum 2 partenaires (5), le projet réunit des partenaires dont les relations sont fixées dans le cadre d'une convention de partenariat (10)	0	/ 10	Mobilisation de l'association "Sculptures en liberté" pour la réalisation des dépliant
	Un projet qui s'inscrit dans le temps et sur le territoire le projet n'a aucun lien avec les acteurs du territoire (0), le projet est en lien avec 1 partenaires local et s'inscrit dans la durée (5) le projet est en lien avec plusieurs partenaires locaux et s'inscrit dans la durée (10)	5	/ 10	Projet en lien avec l'association "Sculptures en liberté", qui s'inscrit sur le territoire de l'EPCI
Coef.0,30	Total	1,5	/ 6	
Impact sur le maintien et l'accueil de population	<i>Le projet contribue à la stratégie d'accueil et de maintien de population portée par l'association Terres de vie en Lozère par :</i>			
	Une action qui est en faveur du maintien et de l'accueil de populations le projet ne fait pas référence au maintien et à l'accueil de population (0), le projet fait référence au maintien et à l'accueil de population (5), le projet a pour objet principal le maintien et l'accueil de population (10)	5	/ 10	Accueil d'une population touristique, attractivité du territoire et envers les locaux
	La contribution à une bonne connaissance du territoire et de ses ressources le projet ne fait pas la promotion du territoire et de ses ressources (0), le projet fait en partie la promotion du territoire et de ses ressources (5), le projet a pour objet principal la promotion du territoire et de ses ressources (10)	10	/ 10	Le projet a pour but de valoriser et de promouvoir les sculptures présentes sur le sentier ainsi que le patrimoine local et paysager. Promotion de l'histoire du territoire
Coef.0,50	Total	7,5	/ 10	
TOTAL		16	/ 26	
TOTAL QUALITE DU PROJET		12,31	/ 20	
Respect des Indicateurs		20	/ 20	
Cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL Terres de vie en Lozère		12,31	/ 20	

Les dossiers n'ayant pas acquis au minimum 10 points sur 20 pour le respect des indicateurs et pour la cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL devront être retravaillés